

# Déontologie de l'avocat augmenté

Animé par :

**Nathalie Attias**

Avocate au barreau de Paris, AMCO, membre du CNB, présidente de l'ACE Paris.

**David Lévy**

Avocat au barreau de Paris, membre du CNB.



**Lundi 5 décembre 2022 de 16h00 à 18h00**

1 rue Pierre Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux  Accessible aux personnes en situation de handicap

## Contenu de la formation

### 1. Contexte

- a. Révolution économique
- b. Les avocats
- c. La profession d'avocat est réglementée
- d. L'avocat augmenté

### 2. Les différentes composantes de l'avocat augmenté et leur mise en œuvre dans le cadre des règles déontologiques de la profession

- a. L'avocat augmenté dans son approche digitale
- b. L'avocat augmenté dans son exercice professionnel

#### Objectifs pédagogiques

- S'approprier la notion d'avocat augmenté.
- Comprendre sa mise en œuvre dans le cadre des règles déontologiques de la profession.

#### Méthode pédagogique

Méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

#### Prérequis

Etre avocat.

#### Public visé

Avocats.

#### Spécialité / domaine

Autre domaine : déontologie.

#### Niveau actualisation

Tout public et vie professionnelle.

#### Attestation de réalisation

Elle sera remise en fin de formation.

#### Support pédagogique

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

#### Évaluation de la formation

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

**Information et inscription :** [cliquez ici pour s'inscrire](#)

**Tarif :** conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.